



ABC arbitrage Eligible au PEA-PME

Le groupe ABC arbitrage, coté sur le compartiment B d'EURONEXT Paris (ISIN : FR0004040608), confirme au 4 avril 2016 son éligibilité au PEA PME conformément au Décret N°2014-283 du 4 mars 2014 pris en application de l'article 70 de la loi de finances pour 2014 (N°2013-1278 du 29 décembre 2013), précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité des entreprises au PEA PME comme suit : moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros, et un siège social se situant en France ou dans un pays de l'Union européenne.

Le groupe ABC arbitrage invite ainsi ses actionnaires à se rapprocher de leur conseil habituel pour l'inscription de leurs titres ABC arbitrage au sein de PEA PME.